

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**6 FÉVRIER 2012
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 6 février 2012, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35 rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la Conseillère Lyne Beaulieu

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RÉFLEXION

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout de trois points à l'ordre du jour, soit :

- N° 32 : Conférence et salon professionnel sur les collectivités durables - Fédération Canadienne des Municipalités - 8 au 10 février 2012 - Délégation du Conseil
- N° 33 : Règlement numéro 771 - Réfection rue Langlois - Emprunt temporaire Banque Nationale Groupe financier
- N° 34 : Règlement numéro 772 - Infrastructures rues Nicolas-Choquet et BeauChamp - Emprunt temporaire, Banque Nationale Groupe financier

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Développement domiciliaire du secteur du golf
- Nombre d'étages qui seront autorisés au règlement 707-29
- Travaux éventuels à venir pour augmenter la capacité de l'usine de traitements des eaux
- Bâtiments concernés par le règlement 779
- Nombre d'unités de logements prévu dans le projet de golf
- Présence de zones tampons dans le projet du golf
- Rencontre des citoyens à venir dans le projet du golf
- Travaux à réaliser au complexe aquatique
- Détails modifiés à l'entente promoteur pour le projet Quartier Picardie
- Procédures de modifications de zonage
- Reconduction des districts électoraux.

Fin de la première période de questions.

HOMMAGE ET PROCLAMATION

2012-041 **Hommage à M. André Larouche** **Événement du 13 janvier 2012 à Verchères**

Considérant le drame vécu le vendredi 13 janvier 2012 à Verchères ;

Considérant que ce drame aurait pu connaître un dénouement encore plus tragique n'eut été l'intervention héroïque de M. André Larouche, directeur du Service Sécurité Incendie de Verchères, pour sauver ses collègues ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes rende hommage à monsieur André Larouche et souligne son geste de bravoure qui a permis de sauver la vie de messieurs Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint.

QUE le Conseil transmette ses condoléances à la famille de la victime, monsieur Ronald Malo, et ses meilleurs vœux de prompt rétablissement aux officiers municipaux touchés, au personnel affecté par ce drame ainsi qu'à tous les citoyens de la municipalité de Verchères.

Adoptée

2012-042 **Proclamation de la *Semaine du développement international*** **Du 5 au 11 février 2012**

ATTENDU QUE les Canadiennes et les Canadiens contribuent de façon importante à l'amélioration de la qualité de vie dans les collectivités du monde entier par leur engagement comme acteurs, bénévoles et partisans du développement international;

ATTENDU QU'au cours de 2012, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) célébrera 25 ans de mobilisation de spécialistes provenant de municipalités canadiennes au soutien de la gouvernance locale, de pratiques démocratiques et la livraison de services essentiels dans 43 pays en développement, et bientôt encore plus;

ATTENDU QUE depuis 1987, avec l'Agence canadienne de développement international et les municipalités membres, la Fédération canadienne des municipalités est un partenaire reconnu dans le renforcement de l'efficacité des efforts d'aide internationale du Canada et dans son orientation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souligne tous les ans, durant la première semaine complète de février, l'apport du Canada au développement international et son engagement à améliorer la qualité de vie dans le monde;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes déclare la semaine du 5 au 11 février 2012 « Semaine du développement international » à Varennes. Nous soulignons la contribution de la Fédération canadienne des municipalités au cours des 25 dernières années en tant que chef de file canadien et mondial en développement municipal à l'échelle internationale.

Enfin, nous invitons la population à se renseigner sur le développement international, à témoigner de sa solidarité à l'égard des pays en développement et à continuer de soutenir les efforts des municipalités canadiennes dans le renforcement des collectivités partout dans le monde.

Adoptée

**2012-043 Proclamation des *Journées de la persévérance scolaire* en Montérégie
Du 13 au 17 février 2012**

CONSIDÉRANT qu'en 2009-2010 le Québec comptait, dans son réseau public, 11 730 jeunes (19,5%) qui ont décroché et que ce nombre s'élève à 1 825 (18,7%) pour la grande région de la Montérégie, soit un garçon sur trois et une fille sur cinq ;

CONSIDÉRANT que pour le territoire de la Montérégie Est, en 2009-2010, 808 jeunes (21,26%) ont quitté l'école avant d'avoir obtenu un premier diplôme ou une qualification ;

CONSIDÉRANT que les impacts économiques de l'abandon scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 M \$ annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'avoir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.), selon l'économiste Pierre Fortin, permet à un jeune de gagner 450 000 \$ de plus au cours de sa vie active, contribuant ainsi à financer les services publics par l'entremise des impôts et taxes ;

CONSIDÉRANT que, selon une étude canadienne, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote, à ne pas s'impliquer dans leur milieu de vie et à avoir des problèmes de santé ;

CONSIDÉRANT que la stratégie d'action *L'école, j'y tiens !*, qu'a adopté en septembre 2009 le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, fixe comme objectif que le Québec, d'ici 2020, atteigne un taux de diplomation des jeunes de moins de 20 ans de 80 % ;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement ;

CONSIDÉRANT que depuis 2003, en Montérégie, la lutte au décrochage scolaire est une priorité régionale tant du réseau scolaire que des partenaires de l'économie et de l'emploi et qu'ils s'y sont associés par le biais d'ententes régionales portées par la Table d'éducation interordre de la Montérégie (TEIOM) par l'entremise de Réussite Montérégie, l'instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative (IRC) en Montérégie ;

CONSIDÉRANT que pour Réussite Montérégie il est clair que la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement, et lui donner ainsi davantage d'outils pour qu'il se réalise aussi en tant que parent et citoyen ;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus Montérégie Est (CRÉ) dans son plan quinquennal de développement régional et durable a fait de la réussite éducative une priorité d'intervention et que, dans ce cadre, une entente a été signée avec la TEIOM afin de doter la Montérégie Est d'un plan intersectoriel de concertation et de mobilisation sur la réussite éducative et la persévérance scolaire, lequel interpelle les municipalités et les MRC en raison de leurs responsabilités quant à la création de conditions de vie favorables à l'épanouissement de leurs citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC par le biais de politiques familiales, culturelles, de loisir, etc. offrent des milieux de vie permettant :

- aux jeunes de se développer et de réaliser leur plein potentiel les amenant ainsi à persévérer et favoriser leur réussite éducative,
- aux familles de bénéficier de services et d'infrastructures visant à améliorer leur qualité de vie et ainsi être soutenues dans leur rôle de parents et de grands-parents ;

CONSIDÉRANT que les Journées montérégiennes de la persévérance scolaire se veulent un temps fort dans l'année d'une part pour démystifier le décrochage scolaire, en parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou les féliciter dans leurs efforts ; d'autre part pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire ;

CONSIDÉRANT que les écoles primaires, secondaires, centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle, cégeps, organismes communautaires jeunesse et à la famille, chambres de commerce, organismes d'employabilité, instances politiques et gouvernementales réaliseront des activités diverses lors des Journées montérégiennes de la persévérance scolaire et que les médias seront aussi sollicités pour en parler ;

CONSIDÉRANT que les Journées montérégiennes de la persévérance scolaire figurent au plan intersectoriel de concertation et de mobilisation sur la réussite éducative et la persévérance scolaire en Montérégie Est ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes déclare la 3^e semaine de février comme étant la semaine des *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* dans la municipalité ;

Appuie la CRÉ Montérégie Est, Réussite Montérégie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – dans leurs efforts, afin que le plus grand nombre de Montérégiens et de Montérégiennes obtiennent un premier diplôme ou qualification et ainsi contribuent à l'atteinte de l'objectif de diplomation fixé par le gouvernement du Québec ;

Agisse à titre de « Facteur » de persévérance scolaire, soutienne et valorise la persévérance scolaire à tout moment ;

Fasse parvenir copie de cette résolution à la CRÉ Montérégie Est.

Adoptée

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2012-044 **Approbation procès-verbal, séance générale du 9 janvier 2012**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 9 janvier 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2012-045 **Approbation procès-verbal, séance spéciale 16 janvier 2012**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 janvier 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2012-046 **Approbation des comptes, janvier 2012**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de janvier 2012 :

Fonds d'administration :	4 170 053,65 \$
<i>(chèques 495 à 735, 18184 et paiements électroniques)</i>	
Fonds des dépenses en immobilisation :	277 674,86 \$
<i>(chèques 43 à 64)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2257

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2012-07 **Avis de motion, Règlement 706-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de remplacer l'affectation « Commercial récréatif (C) » par une affectation « habitation de faible densité (H1) » dans le secteur du golf de Varennes**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de remplacer l'affectation « Commercial récréatif (C) » par une affectation « habitation de faible densité (H1) » dans le secteur du golf de Varennes.

2012-047 Adoption – Projet de règlement 706-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de remplacer l'affectation « Commercial récréatif (C) » par une affectation « habitation de faible densité (H1) » dans le secteur du golf de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 706-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de remplacer l'affectation « Commercial récréatif (C) » par une affectation « habitation de faible densité (H1) » dans le secteur du golf de Varennes.

Adoptée.

A-2012-08 Avis de motion – Règlement 707-29 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'apporter les modifications suivantes dans la zone H-409 :

- **augmenter le nombre maximal de logements autorisés;**
- **augmenter la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux;**
- **réduire la largeur minimale prescrite pour les lots;**
- **imposer une distance minimale à respecter entre un bâtiment principal et une voie ferrée**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-29 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'apporter les modifications suivantes dans la zone H-409 :

- augmenter le nombre maximal de logements autorisés;
- augmenter la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux;
- réduire la largeur minimale prescrite pour les lots;
- imposer une distance minimale à respecter entre un bâtiment principal et une voie ferrée.

2012-048 Adoption – Premier projet de règlement 707-29 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'apporter les modifications suivantes dans la zone H-409 :

- **augmenter le nombre maximal de logements autorisés;**
- **augmenter la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux;**
- **réduire la largeur minimale prescrite pour les lots;**
- **imposer une distance minimale à respecter entre un bâtiment principal et une voie ferrée**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-29 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'apporter les modifications suivantes dans la zone H-409 :

- augmenter le nombre maximal de logements autorisés;
- augmenter la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux;
- réduire la largeur minimale prescrite pour les lots;
- imposer une distance minimale à respecter entre un bâtiment principal et une voie ferrée.

Adoptée.

A-2012-09 Avis de motion – Règlement 707-30 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la définition de la classe d'usage collective du groupe habitation et afin d'apporter les modifications suivantes dans la zone H-407 :

- **permettre la construction de garages souterrains**
- **modifier le coefficient maximal d'occupation du sol dans le cas d'une habitation collective**
- **modifier les dimensions minimales des lots pour une habitation collective**
- **modifier les normes quant à l'orientation de la façade principale des habitations**
- **éliminer la norme relative au ratio chambre/logement dans une habitation collective**
- **exiger la plantation d'arbres et l'aménagement d'une zone tampon sur un terrain occupé par une habitation collective.**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-30 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la définition de la classe d'usage collective du groupe habitation et afin d'apporter les modifications suivantes dans la zone H-407 :

- permettre la construction de garages souterrains
- modifier le coefficient maximal d'occupation du sol dans le cas d'une habitation collective
- modifier les dimensions minimales des lots pour une habitation collective
- modifier les normes quant à l'orientation de la façade principale des habitations
- éliminer la norme relative au ratio chambre/logement dans une habitation collective
- exiger la plantation d'arbres et l'aménagement d'une zone tampon sur un terrain occupé par une habitation collective.

2012-049 Adoption – Premier projet de règlement 707-30 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la définition de la classe d'usage collective du groupe habitation et afin d'apporter les modifications suivantes dans la zone H-407 :

- **permettre la construction de garages souterrains**
- **modifier le coefficient maximal d'occupation du sol dans le cas d'une habitation collective**
- **modifier les dimensions minimales des lots pour une habitation collective**

- **modifier les normes quant à l'orientation de la façade principale des habitations**
- **éliminer la norme relative au ratio chambre/logement dans une habitation collective**
- **exiger la plantation d'arbres et l'aménagement d'une zone tampon sur un terrain occupé par une habitation collective**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-30 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la définition de la classe d'usage collective du groupe habitation et afin d'apporter les modifications suivantes dans la zone H-407 :

- permettre la construction de garages souterrains
- modifier le coefficient maximal d'occupation du sol dans le cas d'une habitation collective
- modifier les dimensions minimales des lots pour une habitation collective
- modifier les normes quant à l'orientation de la façade principale des habitations
- éliminer la norme relative au ratio chambre/logement dans une habitation collective
- exiger la plantation d'arbres et l'aménagement d'une zone tampon sur un terrain occupé par une habitation collective.

Adoptée.

A-2012-10 Avis de motion – Règlement 707-31 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- **remplacer les usages commerciaux actuellement autorisés (golf et terrain de pratique) dans la zone C-626 par des usages résidentiels**
- **subdiviser la zone C-626 et une partie de la zone P-625 en cinq zones afin de constituer une zone vouée à des fins de parc et afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans les autres zones**

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-31 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- remplacer les usages commerciaux actuellement autorisés (golf et terrain de pratique) dans la zone C-626 par des usages résidentiels
- subdiviser la zone C-626 et une partie de la zone P-625 en cinq zones afin de constituer une zone vouée à des fins de parc et afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans les autres zones.

2012-050 Adoption – Premier projet de règlement 707-31 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- **remplacer les usages commerciaux actuellement autorisés (golf et terrain de pratique) dans la zone C-626 par des usages résidentiels**
- **subdiviser la zone C-626 et une partie de la zone P-625 en cinq zones afin de constituer une zone vouée à des fins de parc et afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans les autres zones**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-31 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- remplacer les usages commerciaux actuellement autorisés (golf et terrain de pratique) dans la zone C-626 par des usages résidentiels
- subdiviser la zone C-626 et une partie de la zone P-625 en cinq zones afin de constituer une zone vouée à des fins de parc et afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans les autres zones.

Adoptée.

A-2012-11 Avis de motion – Règlement 746-1 modifiant le règlement 746 concernant la démolition et la construction d'une nouvelle bibliothèque éco-énergétique afin d'augmenter la dépense autorisée à 9 200 000 \$ sans en augmenter l'emprunt

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 746-1 modifiant le règlement 746 concernant la démolition et la construction d'une nouvelle bibliothèque éco-énergétique afin d'augmenter la dépense autorisée à 9 200 000 \$ sans en augmenter l'emprunt.

A-2012-12 Avis de motion – Règlement 780 décrétant des travaux de prolongement des services municipaux sur le chemin du Lac et le boulevard Lionel-Boulet

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 780 décrétant des travaux de prolongement des services municipaux sur le chemin du Lac et le boulevard Lionel-Boulet.

2012-051 Adoption – Règlement 534-33 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de délimiter les interdictions de stationnement sur la rue Vincent

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-33 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de délimiter les interdictions de stationnement sur la rue Vincent.

Adoptée.

2012-052 Adoption – Règlement 707-28 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- **Agrandir le périmètre de la zone C-518 (renommée H-518) en réduisant d'autant celui de la zone C-517;**
- **Ajouter les usages habitations trifamiliales, habitations multifamiliales et habitations mixtes dans la zone H-518;**
- **Revoir les normes de lotissement des terrains et définir les dispositions applicables aux bâtiments dans la zone H-518**

Attendu qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-28 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- Agrandir le périmètre de la zone C-518 (renommée H-518) en réduisant d'autant celui de la zone C-517;
- Ajouter les usages habitations trifamiliales, habitations multifamiliales et habitations mixtes dans la zone H-518;
- Revoir les normes de lotissement des terrains et définir les dispositions applicables aux bâtiments dans la zone H-518.

Adoptée.

2012-053 Adoption – Règlement 711-3 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin de modifier les conditions d'émission des permis de construction

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 711-3 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin de modifier les conditions d'émission des permis de construction.

Adoptée.

2012-054 Adoption – Règlement 777 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2012

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 777 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2012.

Adoptée.

2012-055 Adoption – Règlement 779 décrétant des travaux de réfection à divers bâtiments et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 310 500 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 779 décrétant des travaux de réfection à divers bâtiments et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 310 500 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

APPEL D'OFFRES & SUBVENTION

**2012-056 Appel d'offres Services professionnels
Étude, élaboration des plans et devis et surveillance d'équipements mécaniques, électriques et structuraux – Complexe aquatique –
Approbation des critères de qualité**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme annexe A, pour un appel d'offres de services professionnels pour l'étude, l'élaboration des plans et devis et la surveillance d'équipements mécaniques, électriques et structuraux du Complexe aquatique.

Adoptée.

2012-057 Maison des Jeunes de Varennes – Subvention 2012

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 25 janvier 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise la subvention prévue au budget pour l'année 2012 au montant de 40 000 \$ à la Maison des Jeunes de Varennes, payable en un seul versement.

Certificat de la trésorière numéro 2256

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2012-058 **Plan d'action à l'égard des personnes handicapées Adoption du Bilan 2011 et du Plan d'action 2012 Nomination des membres du comité**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le Bilan de l'année 2011 (annexe A) ainsi que le Plan d'action 2012 à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes (annexe B) qui sont joints en annexe des présentes comme si au long récités.

De nommer, sur le Comité du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, les membres suivants :

Représentant la Ville :

Madame Brigitte Collin,	<i>Conseillère municipale</i>
Madame Josée Lamoureux,	<i>Directrice générale adjointe</i>
Madame Lise Bélanger,	<i>Adjointe à la direction générale, chargée de projets pour le PAPH.</i>

Représentant les citoyens :

Mesdames Johanne Daly,
Mélanie Valiquette, Nicole
Bournival, Diane Roy,
Messieurs Rodrigue Lafrance et
Jean-Guy Wistaff

Représentant les organismes:

Madame Catherine Bisson,	<i>Centre montréalais de réadaptation</i>
Madame Mélanie Boucher,	<i>Groupement des associations des personnes handicapées de la Rive- Sud de Montréal</i>
Madame Hélène Desmarais,	<i>MRC de Marguerite-D'Youville (transport adapté)</i>
Madame Diane Laperrière,	<i>CLSC des Seigneuries (représentant l'équipe des ergothérapeutes)</i>
Madame Laure Frappier,	<i>Contact'L de Varennes</i>
Monsieur Gilles Corbeil,	<i>Institut Nazareth et Louis Braille</i>
Monsieur Michel Nadeau,	<i>Association des devenus sourds et malentendants du Québec</i>
Madame Roxanne Héroux,	<i>CRDI Montérégie Est</i>
Madame Karoline McGraw,	<i>Office des personnes handicapées du Québec</i>

La présente résolution remplace toute autre nomination antérieure sur ledit comité.

Adoptée.

2012-059 **Adhésion au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papiers recyclés de la MRC de Marguerite-D'Youville**

Considérant l'adoption, par la MRC de Marguerite-d'Youville de la résolution 2012-01-22 relativement au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés par appel d'offres ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes adhère au regroupement d'achat avec les municipalités de la MRC de Marguerite d'Youville et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et autorise la MRC à procéder, pour la période du 13 mai 2012 au 12 mai 2013, à un appel d'offres public concernant ledit regroupement régional d'achat de papier à photocopier et à un appel d'offres sur invitation pour les enveloppes, le tout conformément aux modalités des regroupements des années passées ;

Que la directrice des Finances et trésorière soit autorisée à signer tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

2012-060 75e Congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités – Délégation du conseil

Considérant l'apport financier important du Fonds Municipal Vert, géré par la Fédération Canadienne des Municipalités, dans le dossier de la bibliothèque ainsi que le support apporté dans le projet de biométhanisation ;

Considérant les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déléguer monsieur le maire Martin Damphousse et monsieur le conseiller Bruno Desjarlais pour assister au 75^e Congrès annuel de la Fédération canadienne des Municipalités, le tout aux frais de la Ville de Varennes. Leurs dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

2012-061 Modifications - Entente promoteur Les Constructions Milac inc. Autorisation de signature

Considérant l'adoption de la résolution 2012-024 ;

Considérant que des modifications ont été apportées à l'entente entre la Ville de Varennes et Les Constructions Milac inc. ;

En conséquence, il est proposé monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les changements apportés et d'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, cette entente promoteur modifiée avec Les Constructions Milac inc., relativement au projet domiciliaire « Quartier Picardie » ; telle entente datée du 19 janvier

2012, sans ses annexes, est annexée aux présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

2012-062 Reconduction de la division de la Ville de Varennes en districts électoraux

Considérant que la Ville de Varennes procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

Considérant que la Ville respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q.c. E-2-2);

Considérant que la Ville procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que la demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplit les conditions pour reconduire la même division;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adoptée.

2012-063 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2012-02 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 1^{er} février 2012.

Adoptée.

**2012-064 Certificat d'autorisation P.I.I.A n° 1057-81-3027
Installation d'enseignes murales au 332, boul. de la Marine – lot 825**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 12-01-02 du 11 janvier 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 1057-81-3027 autorisant l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'enseignes murales sur le bâtiment sis au 332, boul. de la Marine, dans la zone C-564, et ce conformément aux plans UR-2012-4001A4 et UR-2012-4001A5.

Adoptée.

**2012-065 Entente administrative pour le développement de saines habitudes de vie en Montérégie « Virage santé à l'aréna »
CRÉ Montérégie Est – Autorisation de signature**

Attendu que le projet présenté au CRÉ Montérégie Est, concernant de saines habitudes de vie, a reçu un accueil favorable, représentant une subvention de 17 994 \$ pour la Ville de Varennes;

Attendu qu'une entente administrative doit être signée par les parties à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, *l'Entente administrative pour le développement de saines habitudes de vie en Montérégie (SHV – 101) Virage santé à l'aréna : accès à des aliments sains et promotion d'une saine alimentation* avec la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est ; telle entente est annexée aux présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2012-066 Conférence et salon professionnel sur les collectivités durables
Fédération Canadienne des Municipalités
8 au 10 février 2012 - Délégation du Conseil**

Attendu l'implication de la Ville de Varennes dans le développement durable et l'économie verte et l'importance d'examiner les plus récentes stratégies en développement durable des villes et collectivités ;

Considérant les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déléguer monsieur le maire Martin Damphousse pour assister à la Conférence et salon professionnel sur les collectivités durables qui se tiendra du 8 au 10 février 2012, le tout aux frais de la Ville de Varennes. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée

**2012-067 Règlement numéro 771 - Réfection rue Langlois
Emprunt temporaire, Banque Nationale Groupe financier**

Considérant que le règlement 771 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Langlois et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 810 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 6 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 2 810 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

**2012-068 Règlement numéro 772 - Infrastructures rues Nicolas-Choquet et
Beauchamp
Emprunt temporaire, Banque Nationale Groupe financier**

Considérant que le règlement 772 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues Nicolas-Choquet et Beauchamp et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 546 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 6 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 1 546 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Détails des modifications apportées par le règlement 707-31
- Projet de piste cyclable dans le parc Saint-Charles jusqu'à la montée de Picardie
- Ravage dans le parc Saint-Charles par les castors
- Largeur de la voie de circulation sur la rue Sainte-Anne
- Remerciements pour l'installation d'affiches prescrivant la laisse pour les chiens
- Absence d'une affiche interdisant les chiens au parc Ki-Ri, près de la rue Michel-Messier
- Félicitations pour l'atteinte de l'objectif de la campagne philanthropique pour la nouvelle bibliothèque

- Détails des projets visant à faciliter le déplacement des personnes handicapées
- Déneigement des rues tertiaires
- Lampadaire allumé inutilement au terrain de basketball du parc Ki-Ri.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 07.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA